

Revendications DP de juin 2013 posées par

Mrs Gilles François, Laurent Tonnelier, Jérôme Laurencig, Sébastien Dervaux, Marc Tinant et Philippe Lemaire : représentants UNSA



Vente Voiture aux collaborateurs :

l'employé a l'obligation de conserver la voiture pendant une durée imposée par la marque : six mois chez PSA, quatre chez Renault et Fiat. Depuis le début de l'année, chez Volkswagen, les collaborateurs ont la possibilité de revendre leur véhicule sans délai, à condition toutefois d'avoir parcouru 1000 kms au minimum.

Pourquoi PSA ne modifie cette durée à la baisse ?

Pourriez-vous remonter cette proposition ?

Réponse de la direction en juin 2013 : PSA n'envisage pas de revoir le délai de garde dans l'immédiat.

Rappel du personnel le weekend :

En cas d'urgence, le Weekend peuvent être rappelé des professionnels. (ex : un tourneur du TRN le weekend du 26 mai)

quelles indemnités peut-il(s) prétendre(nt) (prime rappel, etc.)

Il semblerait, s'il vient 1 heure, sa hiérarchie lui rend seulement 1 heure ?

si tel est le cas, il ne faut pas s'étonner que l'on a de plus en plus de mal à trouver des volontaires !!

Réponse de la direction : L'indemnisation de l'astreinte se fait par l'acquisition d'unités d'astreinte. Chaque unité d'astreinte acquise mensuellement donne droit à une indemnité forfaitaire de 17,85 €.

DIVERS :

serait-il possible de mettre en place un audit sur l'ensemble de possible irritants sociaux comme les toilettes et bien sûr prévoir une REE (ex : distributeurs de papiers WC manquants, détériorés, ou volés, pas de porte manteaux, plus de serrures aux portes, sèche mains en panne, etc.)

Réponse de la direction : Un double audit est régulièrement réalisé avec le personnel Onet où des réapprovisionnements ou remise en état sont alors engagés.

Nous déplorons également régulièrement ce genre d'actes de malveillance ou de vols.

SEFETY BOX

Est-il prévu de la formation sécurité pour les salariés des entreprises extérieures ?

Si oui, qui paie la facture ?

Réponse de la direction : Oui, cette formation est aussi dispensée aux entreprises extérieures.
formation IUMM

MSTG :

les agents techniques fluides sont-ils appelés à être muter de leur service et pourquoi ? (perte technique préjudiciable pour l'ensemble du service fluides)

Réponse de la direction : Nous vous remercions de bien vouloir préciser votre question.

Fusion ferreux :

Pourriez-vous déplacer les arrêts techniques du samedi matin, le lundi, (un chaine ne tourne pas) cela éviterai de déranger le personnel le weekend,

Réponse de la direction : Cette hypothèse a été étudiée en mai, 3 raisons principales n'ont pas permis de mettre en œuvre cette solution :

- 1) Le sureffectif nécessaire dans l'équipe concernée n'est pas supportable sur la semaine.
- 2) L'AT du moulage n'est pas réalisable en décalé (Colmatages, etc...).
- 3) L'évacuation des châssis sur la zone de coulée doit être gérée en co-activité Moulage / Fusion.

Suite à la modification du calendrier de travail du CE du 28/05, le 30/05 à minuit les RU ne sont toujours pas informés du compte rendu du CE, ni de l'encodage de leur personnel, à savoir que la modification du calendrier est pour le 30/05. Pourquoi ?

Réponse de la direction : Il s'agirait d'un oubli de communication auprès de l'encadrement.

Fusion ferreux :

Le passage en 3 équipes sur la fusion ferreux est-il bien réfléchi ?

plus aucune souplesse n'est permise, les moindres pannes, et ce sont les salariés qui le payent en venant les weekends, ou sont les gains ?, lorsque l'on a tout compté ?

ou l'excuse était de prêter du personnel aux autres services pour remplacer les intérimaires ?

Réponse de la direction : Le passage en 3 équipes de production en utilisant les 2 chaînes de moulage alternativement a été expliqué lors du CE du 29 mars 2013 ==> En copie ci-après le texte affiché au-dessus du tableau des évolutions d'horaires d'avril et mai :

"Compte tenu des prévisions d'enlèvements clients, en ligne avec les 3 premiers mois de l'année, de notre souhait de réduire, voire supprimer les périodes d'APLD, des besoins d'effectifs dans les ateliers de l'Alu, des objectifs de stocks de fin de mois et de l'organisation retenue (4 jours de formation / actions en S 14 + Pas d'activité en S. 19) Modification des organisations de production (Evolution échelonnée de S. 16 à S. 20) en maintenant le fonctionnement (Alterné) des 2 lignes de moulage SPO : □ De 3,5 à 3 équipes Fusion / Moulage □ Finition concentrée sur 2 équipes / jour, avec maintien du régime de 3 x 8. "

Les difficultés de réalisation des programmes en avril et mai (Pannes) et le maintien des appels clients prévus nous ont obligés à compléter les temps effectifs de production (Voir affichages CE des 26 avril et 31 mai). Les besoins de pièces à l'horizon du CP 06 (Septembre et octobre) confirment que le réglage en place depuis S 20 2013 est pérenne.

Fabrication :

quel est le coût des nouveaux panneaux RPO pour toutes les UEP ?

Réponse de la direction :

UEP : le tableau d'indicateurs + les 2 tableaux d'actions = 165€

RG / RF : le tableau d'indicateurs + Le tableau d'actions = 110€

Il s'agit d'une fabrication Ardennaise et les tableaux sont garantis 5 ans .

Noyautage ALU :

quel plan d'action est mis en place pour réduire le taux de fine dans l'air ambiant au niveau de la sablerie alu 12 mètres

Réponse de la direction : Un groupe de travail a été initié par William Jamet, RU sablerie Alu. Il se réunit régulièrement en présence de la fabrication, de la maintenance et PPSY.

Plusieurs actions sont en cours et pour certaines soldées avec des retours très positifs.

En complément, deux séances d'information ont été faites dans les UEP : une sur les fines avec CVT et le médical et une seconde lors du CSS.

Secteur ALU :

pour la 3^{ème} fois en DP, nous redemandons la mise en place de table et banc dans le patio entre les LAS et culasse, car les beaux jours arrivent et on commence à voir les gens allongés par terre !!! il devait être fait quelque chose depuis l'année dernière, est ce oublié ?

Réponse de la direction : Avant de réfléchir à des investissements qui draineraient certainement davantage de monde dans cette zone, nous réfléchissons aux moyens d'y faire respecter les règles de vie élémentaires, à savoir jeter les mégots dans les cendriers et les ordures dans les poubelles.

Pour l'instant il est difficile d'envisager l'aménagement d'une zone que l'on retrouve régulièrement dans un état déplorable (mégots à terre, sachets et gobelets plastiques dans l'herbe, ...)

Mutuelle :

pour ceux qui ont déjà a une mutuelle obligatoire via leurs conjoint(e), ils sont obligés de joindre leur justificatif tous les ans auprès de vitali ! est-ce vraiment obliger ?
car s'il reste encore 30 années (et +) à effectuer pour certains il va falloir se justifier tous les ans, n'y as-t-il pas une autre solution.

Réponse de la direction : Les salariés dispensés d'adhésion au contrat VITALI Santé Essentiel lors de la mise en place au 1er Juillet 2012 sont tenus de justifier chaque année de leur adhésion au contrat obligatoire, ceci conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Pour Combien de temps PSA a-t-il signé un "accord " avec AON (pour que celle-ci couvre ces salariés)?
A y-t-il eu, depuis la mise en place de cette mutuelle des évolutions de garantie suite aux remarques sur la couverture des soins, etc...
si oui, quelles ont été les améliorations depuis la mise en application ?
si non pourquoi ?

Réponse de la direction : Le contrat entre AON et PSA a été conclu pour une durée indéterminée. Avant de faire évoluer les garanties, il fallait au moins avoir 1 an d'existence du régime pour avoir suffisamment de recul. Des évolutions pourront être envisagées lors du prochain Observatoire. La seule évolution à ce jour concerne l'augmentation de la part employeur à 35% au 1er juillet 2013 au lieu de 25%. Toutes les évolutions de garanties se font après consultation auprès des partenaires sociaux, après étude de l'Observatoire de la protection sociale, composé de représentants du personnel et de la Direction.

Panneaux d'affichage syndicaux :

La serrure de notre tableau d'affichage au ferreux est remplie d'une substance inconnue, ce qui empêche son fonctionnement,

Constat du 31/05 : après contrôle visuelle des autres panneaux, 2 OS (CFTC et CGT) ont été épargnés.

Réponse de la direction : Des plaintes en ce sens sont en effet parvenue à MSTG. Une assistance à l'ensemble des OS a alors été proposée afin d'aider ceux dont la serrure avait été bloquée.

Coefficients 225 :

le coefficient 225 pour permet de cotisé à la caisse des cadres.

Concrètement, quelle différence y aura-t-il pour une personne qui aura ou non cotisé à cette caisse ?

Merci de faire une simulation entre un salarié qui aurait cotisé (Même salaire Brut, 3x8, etc.)

Plus longtemps on cotise, mieux sera notre retraite ?

combien d'année faut-il y cotiser pour voir vraiment la différence (si toutefois il y a ?)

Quel est le taux de prélèvement lors de la cotisation ?

Réponse de la direction : une différence sur les points de retraite existe dans le cadre d'un comparatif. Le taux de prélèvement est fixé à 7%

Secteur ALU :

Mise en place cagoule ventilé individuelle sur 7m alu + ligne DW : il semblerait que le nombre de dotation soit insuffisant par rapport au personnel amener à l'utiliser,

1. va-t-il y avoir une nouvelle commande ?
2. est-ce que toutes les équipes l'utilisent ?
3. les remontées des utilisateurs sont-elles prisent en compte (manque d'air dégradation rapide du matériel) ?

Réponse de la direction :

- 1) Concernant le nombre, il a été réajusté suite à l'arrêt des VSD, et des organisations de sablage des

ateliers . Documentation en cours pour commander des casques supplémentaires.

2) Oui, cet EPI devient obligatoire lors du sablage.

3) Il a y a eu quelques remontées concernant un manque d'air. Peut-être est-ce dû à un mauvais réglage.

A ce sujet, avant la mise à disposition, 2 séances de formation ont été faites en salle UEP dégrappage en face le DV, pendant 1 heure, afin de montrer l'utilisation et le réglage de l'assistance ventilée. Seule l'équipe qui est de nuit n'a pu être formée. Toute la documentation de ce type d'appareil a été envoyée à tous les R.U(s), avec le mode de réglage, etc.....

Les remarques sont globalement satisfaisantes.

Compteur DIF :

La plupart des opérateurs arrivent au taquet de leur compteur DIF. Où vont les heures au-delà de 150 heures ?

Réponse de la direction : Au-delà de 150 heures, cela n'incrémente plus les compteurs.

Moustiques :

Devant le grand nombre de moustiques présent dans certains ateliers (constat réalisé en S23), va t il y avoir une campagne et "démoustication" ou allons vous attendre que les 1er cas de passage à l'infirmerie soit recensé, si ce n'est déjà fait !

Réponse de la direction : Comme pour les années précédentes, un traitement des fossés et rétentions d'eau a été réalisé afin de détruire les moustiques. Plusieurs destructeurs électriques d'insectes seront prochainement installés dans le Bat 07.

Divers :

La cigarette électronique est-elle tolérée dans les ateliers ?

Réponse de la direction : Non, la cigarette électronique n'est pas tolérée dans les ateliers

Salariés hors CDI :

Quelle est la règle pour les salariés (CDD, intérimaires et/ou contrat de professionnalisation) concernant la période de présence dans l'entreprise (durée de l'ensemble des contrats à ne pas dépasser, délai pour réintégrer l'entreprise, etc.)

Réponse de la direction : La charte de l'intérim fixe un délai de 36 mois maximum et de deux tiers entre 2 contrats.